



**1er Mai 2013**

**Le progrès social, c'est maintenant !**

En France, comme dans tous les pays, cette journée internationale des travailleurs est l'occasion de réaffirmer les exigences du monde du travail : **construire le progrès social et bâtir un monde de paix et de solidarité.**

Le syndicalisme de transformation sociale en Europe, dans une période extrêmement difficile pour les peuples, mobilise ce 1er mai pour s'opposer aux politiques d'austérité que les gouvernements et le patronat veulent lui imposer.

Un an après les élections présidentielles, les salarié-e-s, les chômeurs et les retraités attendent toujours des réponses à leurs revendications.

Le Medef, dans ce contexte de crise qui lui est favorable, vide de son contenu le contrat de travail grâce à la loi de flexibilité des salaires et de l'emploi ( l'ANI) et obtient, au travers du plan Gallois, de nouveaux cadeaux fiscaux exorbitants : c'est socialement inadmissible et économiquement suicidaire !

Le 1er mai 2013 doit porter l'exigence d'une

politique sociale au service des populations par:

- Un SMIC à 1700 euros et l'augmentation des grilles salariales
- Une véritable politique industrielle et de l'emploi.
- La sécurisation des emplois et des salariés dans tous les secteurs.
- La reconquête de la Protection Sociale dans toutes ses composantes : retraite, assurance maladie et chômage, allocations familiales, accident du travail .
- La reconquête des services publics, le développement de leurs missions.
- Une réelle égalité des droits des citoyens et des citoyennes devant les lois.

**Partout le 1er mai, levons haut le drapeau des exigences sociales, d'une autre répartition des richesses et de la paix dans le monde.**

**Ensemble défendons nos intérêts et ensemble imposons d'autres choix !**

**Venez nombreux manifester le 1er mai. Rassemblement à 10h30 aux Monuments aux morts**

**Casse croûte fraternel de l'Union Départementale place St Sernin**

**Pour s'inscrire, contacter un militant CGT.**



# NAO 2013...suite et FIN !

L'intersyndicale a été reçue vendredi 19 avril 2013 suite au dépôt du préavis de grève.

L'intersyndicale a demandé que la direction revoie ses propositions, considérant que nous étions loin du cahier revendicatif commun.

La direction propose, après une suspension de séance de moduler la participation sur les tickets restaurant. La part salariale passe à 47,5% soit 3€10 et la part patronale à 52,5% soit 3€40 (Rappel 50/50 aujourd'hui). La valeur faciale reste inchangée à 6€50.

## **L'accord NAO proposé à la signature ce jour aux organisations syndicales comporte donc :**

- Plus 10 points sur la prime vacance qui passe au coefficient 230, soit 2082€ bruts hors ancienneté
- Une évolution de la valeur du point de +1,6% avec le calendrier suivant : +0,5% en avril, +0,5 en août, + 0,6% en octobre
- Maintien de la clause de sauvegarde: si l'évolution de l'indice des prix pour 2013 dépasse l'augmentation de la valeur du point, celle-ci serait à nouveau augmentée à hauteur de l'inflation
- Les mesures déjà indiquées relatives à la

prime d'équipe matinale (3,68€), à la proratisation des primes treizième mois et vacances en cas de départ en cours d'année, et au versement dès 59 ans d'un acompte sur le coup de chapeau de fin de carrière sont maintenues.

- Prise en charge du ticket restaurant soit 47,5% pour le salarié et 52,5% pour la direction, soit une « économie » de 0,15 cts pour le salarié sur le Ticket restaurant.

## **A défaut de signature, la Direction appliquera unilatéralement les mesures suivantes :**

- Évolution de la valeur du point de +1,5% avec le calendrier suivant : +0,4% en avril, +0,5 en août, + 0,6% en novembre.
- Maintien de la clause de sauvegarde si l'évolution de l'indice des prix pour 2013 dépasse l'augmentation de la valeur du point.
- Les mesures relatives à la prime d'équipe matinale et à la proratisation des primes treizième mois et vacances en cas de départ en cours d'année.

**Par ailleurs, hors accord NAO, la Direction a décidé de verser** une prime d'un montant de 150 € à l'ensemble du personnel pour le démarrage réussi de la ligne Garonne...!

D'autre part l'indemnisation des Cox et Copm (4,50€) est intégrée à l'accord en cours de discussion sur les conditions de travail des conducteurs. (Voir BUS 154)

## **Ligne 63**

Suite à la pose d'une alerte sociale concernant la ligne 63, la CGT a été reçue le 16 avril dernier. Cela fait plusieurs fois que des conducteurs sont victimes d'agressions verbales et physiques au terminus du 63 au niveau du lycée Françoise de Tournefeuille.

**Pour la CGT trop c'est trop.** La Direction doit prendre ses responsabilités pour assurer la santé et la sécurité de tous les conducteurs et plus particulièrement ceux de la ligne 63 en

raison des risques identifiés encourus par les conducteurs..

Que la direction mette la même énergie pour cela que celle qu'elle dépense à « péter » les TM ou à fliquer les conducteurs !!!

La Cgt a demandé que les agents de la prévention soient plus présents et notamment aux heures de sortie, et qu'une campagne soit menée auprès des jeunes du lycée pour les sensibiliser aux civismes et aux respects...

La CGT restera très vigilante et donnera suite si besoin...

## **Rassemblement CGT devant le Ministère des Transports à Paris**

Le jeudi 4 avril 2013 la **Fédération Nationale des Transports CGT** a organisé une action nationale devant le ministère des transports, une délégation a été reçue par le cabinet du ministre.

Quatre de nos camarades des TU de Toulouse ont participé à cette journée qui a rassemblé plus de 1000 Cégétistes. Pratiquement tous les TU de France étaient représentés lors de cette journée.

Voici le compte Rendu de la rencontre avec le cabinet de Frédéric Cuvillier, ministre des transports . La composition de la délégation CGT: *Jérôme Vérité, Richard Jaubert, Jean Luc Gjai Pron, Jacques Eliez, Miguel Fortéa et Bernard Jean.*

D'emblée la CGT a affirmé, qu'après dix mois en responsabilité et plusieurs rencontres entre la fédération et le ministère, qu'elle n'était pas là pour être simplement entendue mais pour avoir des réponses sur des revendications amenant à une autre politique que l'austérité mis en place, que l'impatience sociale dans les entreprises était patente, que les salariés ne percevaient pas franchement le fameux changement promis durant la campagne présidentielle.

La CGT est également intervenus sur les points suivants, voici les réponses ou non apportées.

### **Droit de grève :**

Après avoir réaffirmé notre opposition aux lois de 2007 et 2012, notre revendication de voir abroger tous les dispositifs contraignant en matière de droit de grève et rappeler les engagements pris par les porte paroles de François Hollande lors de la campagne présidentielle. Le représentant du ministre nous a fait savoir qu'il n'y aurait aucune abrogation de loi, nous renvoyant à l'opinion supposée des usagers.

La promesse faite par Rolland Ries sur la loi Diard n'engageait nullement François Hollande. D'autant plus que les deux lois ont été déclarées constitutionnelles. Il s'est également dit très attaché au principe de la prévention des

conflits laissant clairement transpirer qu'il ne reviendrait pas sur la mise en place des 8 jours précédant les 5 jours de préavis dans le transport terrestre !!!

Il nous a indiqué qu'une mission parlementaire au Sénat examinait actuellement l'application de la loi de 2007 (ce qui est vrai puisque la Cgt a été reçue, cette mission est présidée par Isabelle Pasquet, sénatrice communiste) et qu'au regard de ses conclusions il nous recevrait à nouveau courant juin (le rapport de cette mission devant sortir fin mai-début juin) pour examiner s'il fallait revenir sur tel ou tel aspect des deux lois (il estime que la mission même si elle ne porte que sur la loi de 2007 sera suffisamment éclairante pour réexaminer, éventuellement, les deux) sans préciser ce qu'il avait en tête, se retranchant derrière ce travail parlementaire.

**Commentaire :** une porte est très légèrement entrouverte sans vraiment en connaître la portée réelle, en revanche pour une abrogation c'est clairement non!

### **Critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre transport urbain/interurbain/nettoyement :**

Dans le prolongement de la première discussion, puisque nous lui avons rappelé l'article 12 de la loi d'août 2007, le représentant du ministre s'est dit ouvert sur ce sujet (il le dit depuis 10 mois !). Il s'agit pour lui de responsabiliser les acteurs.

Pour nous, il s'agit clairement de donner une place essentielle aux organisations syndicales dans le processus, permettant de peser en amont sur le contenu du cahier des charges.

Il a annoncé qu'une réflexion sur ce sujet pourrait démarrer courant juin.

**Commentaire :** Nous devons veiller à ce que ce travail se mette réellement en place.

Si c'est le cas, nous aurons probablement un avantage conséquent dans la discussion, travaillant sur cette question depuis le grenelle de l'environnement. Nos revendications et les propositions précises sont donc prêtes.

## Naissance du 1er mai :

Le 1er mai naît avec le syndicalisme, une première fois à Chicago, une deuxième fois, à Paris. C'est la revendication de la journée de 8h00 qui amène les syndicats américains à décider en 1884, face à l'obstination patronale, que « 8h00 constitueront la durée légale de la journée de travail **à dater du 1er mai 1886** »

A Chicago, arrêt de travail et manifestations se succèdent durant plusieurs jours. La police réprime les manifestants, au soir du 3 mai, le bilan est de 6 morts et 50 blessés.

Le lendemain une bombe éclate dans les rangs de la police au cours du meeting de protestation, ce sera le prétexte à l'arrestation de dirigeants syndicalistes.

Six d'entre eux, « les martyres de Chicago » sont condamnés à mort et pendus.



En France, la lutte pour la journée de 8 heures est également intense, la Fédération Nationale des Syndicats dès sa création en 1884 mobilise sur cette revendication.

Dans la suite de cet engagement, la Fédération propose au **Congrès Ouvrier Socialiste International**, réuni à Paris en juillet 1889, de décider d'une journée internationale de lutte sur la revendication internationale de la journée de 8 heures.

**En France les premiers Mai vont battre au rythme de la vie sociale.**

**Des premiers martyrs de Fourmies (1891)** à l'enthousiasme du premier Mai unitaire de 1936, dans la tourmente de 39-44 où la journée internationale de lutte des travailleurs devient « la fête du Travail », de la libération à Mai 1968, jusqu'au premier Mai 2002 ou au lendemain des résultats de l'élection présidentielle, le monde du travail va fortement se faire entendre pour faire reculer l'intolérance, le racisme, et la xénophobie, et porter les exigences de justice sociale, et de liberté.

### Un peu d'histoire...

**Le premier mai 1936 se déroule dans l'élan d'une CGT réunifiée depuis mars, après quinze années de division syndicale.**

Il annonce le mouvement social de juin qui débouchera notamment sur les fameux accords de Matignon (augmentation des salaires de 20 à 50%, semaine de 40 heures, congés payés, conventions

collectives,..).

**Le front populaire ne légifèrera pas sur le statut de la journée du premier Mai.**

### Fourmies 1891

Fourmies est une cité ouvrière du Nord de la France où s'est implantée l'industrie textile.



Ce 1er mai 1891 la manifestation s'écoule calmement... Des militaires ouvrent le feu, on relèvera 10 morts et plusieurs dizaines de blessés.

Parmi les morts un nourrisson au sein de sa mère et plusieurs jeunes dont Maria Blondeau, tisseuse de 18 ans, qui portait à la main un bouquet d'églantines, « un bouquet de Mai », que son fiancé venait de lui offrir selon la tradition.

### Le 1er mai en France

En France, dès 1890, les manifestants du 1er mai ont pris l'habitude de défiler en portant à la boutonnière un triangle rouge. Celui-ci symbolise la division de la journée en trois parties égales : travail, sommeil, loisirs.

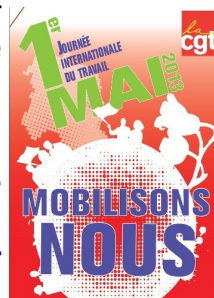


Le triangle est quelques années plus tard remplacé par la fleur d'églantine. En 1907, à Paris, le muguet, symbole du printemps en Île-de-France, remplace cette dernière. Le brin de muguet est porté à la boutonnière avec un ruban rouge.

Le 23 avril 1919, le Sénat français ratifie la journée de huit heures et fait du 1er mai suivant, à titre exceptionnel, une journée chômée.

Les manifestations du 1er mai 1936 prennent une résonance particulière car elles surviennent deux jours avant le deuxième tour des élections législatives qui vont consacrer la victoire du Front populaire et porter à la tête du gouvernement français le leader socialiste Léon Blum.

C'est le 24 avril 1941, que le 1er mai est officiellement désigné comme la Fête du Travail et de la Concorde sociale et devient chômé.



**En avril 1947, la mesure est reprise par le gouvernement issu de la Libération qui fait du 1er mai un jour férié payé et chômé...**